

Génocide des Tutsi au Rwanda : le parquet national antiterroriste fait appel du non-lieu prononcé en faveur d'Agathe Habyarimana

AFP, 21 août 2025

Le parquet national antiterroriste (Pnat) a indiqué jeudi qu'il allait faire appel du non-lieu ordonné par des juges parisiennes concernant Agathe Habyarimana, veuve de l'ancien président rwandais hutu assassiné, dans le dossier du génocide des Tutsi en 1994.

Le Pnat « *entend relever appel*

de cette décision, rendue alors même qu'un recours » doit être examiné, explique le ministère public à l'AFP. Mi-mai 2025, les juges d'instruction avaient déjà rendu une ordonnance expliquant qu'une mise en examen n'était pas justifiée. Le Pnat avait dans la foulée fait appel, recours qui n'a pas encore été examiné.

pgr/bfa/dch